

# **INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**Entreprise : GDS ELEC**

**Année de référence : 2024**

**Nombre de salariés : 70**

## **1. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE**

GDS ELEC est une entreprise d'électricité générale intervenant sur divers projets dans le secteur du bâtiment et de l'industrie. L'entreprise emploie actuellement plus de 50 salariés, composés exclusivement d'hommes occupant des postes d'électriciens et de conducteurs de travaux.

## **2. CALCUL DE L'INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE**

L'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est calculé sur la base de cinq indicateurs définis par la loi :

### **1. Écart de rémunération entre les femmes et les hommes (40 points)**

- En raison de l'absence de salariées dans l'entreprise, cet indicateur n'est pas calculable.

### **2. Écart de taux d'augmentations individuelles (20 points)**

- Aucune salariée n'étant présente dans l'entreprise, cet indicateur ne peut être calculé.

### **3. Écart de taux de promotions (15 points - uniquement pour les entreprises de plus de 250 salariés)**

- Non applicable pour GDS ELEC.

#### **4. Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation au retour de congé maternité (15 points)**

- Non applicable, car aucune salariée n'est concernée.

#### **5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points)**

- L'entreprise étant exclusivement composée d'hommes, cet indicateur ne peut être calculé.

**TOTAL : Non calculable**

Selon la réglementation en vigueur, lorsqu'un index ne peut être calculé en raison de l'absence de salariés du sexe sous-représenté, il doit être publié en tant que "non calculable".

### **3. ACTIONS MISES EN PLACE POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE**

Bien que l'effectif de GDS ELEC soit actuellement composé uniquement d'hommes, l'entreprise est engagée à promouvoir l'égalité professionnelle et à encourager la mixité dans ses recrutements.

Les actions envisagées comprennent :

- Sensibilisation des équipes aux enjeux de la mixité et de l'égalité professionnelle.
- Promotion des métiers de l'électricité auprès des femmes par des actions de communication et des partenariats avec des écoles ou organismes de formation.
- Mise en place de conditions de travail et de dispositifs facilitant l'accueil et l'intégration des salariées dans l'entreprise.
- Analyse régulière des pratiques de recrutement et de rémunération pour assurer l'équité salariale.



#### **4. PUBLICATION DE L'INDEX**

Conformément à la législation en vigueur, l'entreprise GDS ELEC publie chaque année son index d'égalité professionnelle. En raison de l'absence de salariées dans l'entreprise, l'index pour l'année 2024 est **non calculable**.

**Date de publication : 02/2025**

**Responsable de la publication : STOOPS Karine**

#### **5. CONTACT**

Pour toute question relative à l'index d'égalité professionnelle ou aux actions en faveur de la mixité au sein de GDS ELEC, vous pouvez contacter :

**STOOPS Karine**

**Directrice générale**

**service-rh@groupe-stoops.fr**

**03 21 28 07 50**